



*Direction Régionale de l'Alimentation de  
l'Agriculture et de la Forêt RHONE-ALPES*

*Service Régional de l'Alimentation*

**NUISIBLES HYGIENE ENVIRONNEMENT-  
NHE**

**21 CHEMIN DE CHIRADIE  
69530 BRIGNAIS**

N/Réf. : LB/SG  
Dossier suivi par : Sonia GRIMAND  
Qualité : Secrétariat Agrément  
Poste téléphonique : 04 78 63 25 65  
E-mail : sonia.grimand@agriculture.gouv.fr

LYON, le jeudi 4 octobre 2012

**AGREMENT  
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL  
INDEPENDANT A L'UTILISATION  
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région RHONE-ALPES au DRAAF de RHONE-ALPES en date du 02/12/2010 ;

**L'organisme NUISIBLES HYGIENE ENVIRONNEMENT-NHE**  
domicilié à

*21 CHEMIN DE CHIRADIE*

*69530 BRIGNAIS*

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : RH02122**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels OUI
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service OUI
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application NON

*Pièce jointe : agrément*

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

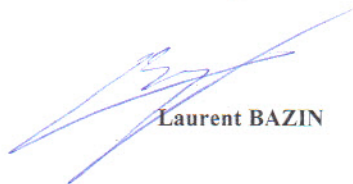
L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

NUISIBLES ENVIRONNEMENT-NHE	HYGIENE	69530	BRIGNAIS
--------------------------------	---------	-------	----------

Fait à **LYON**, le jeudi 4 octobre 2012

**Pour le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt RHONE-ALPES,  
et par délégation  
Le Chef du Service régional de l'alimentation,**



Laurent BAZIN